



Mairie de Chassors

Route de Jarnac 16200 Chassors

Tel : 05 45 81 06 63

Fax : 05 45 81 07 65

mairie.chassors@wanadoo.fr

*Retrouvez
dans ce numéro*

*Le Mot du Maire
p 2 à 3*

*La Vie Municipale
p 4 à 12*

*La Vie de l'Ecole
p 13*

*La Vie des Associations
p 14 à 21*

*En bref
p 22 à 36*

*La page des Capsortiens
p 37*

*Informations Pratiques
p 38 à 39*

*Bien vivre à Chassors
p 40*

*Le bourg de Chassors a revêtu ses
couleurs d'été ...*



*Merci à l'association
« Échanges et Plantes »*



*Nous voilà arrivés à notre 2ème écho 2016.
Le budget de la commune a donc été voté à l'unanimité par
le conseil sans augmentation des taxes.*

*Cela faisait partie de nos engagements de campagne malgré les baisses de dotations de l'état ;
mais qui cette année pourrait-être compensées par l'augmentation de la subvention de solidarité de
la Communauté de Communes.*

Vous trouverez tous les détails du budget dans les pages suivantes de l'écho.

Les commissions ont travaillé sur plusieurs axes et le conseil a choisi les priorités.

Pour ce qui est des travaux qui seront réalisés en 2016 à CHASSORS :

En pluviale, 700 m de caniveaux au Treuil

Réfection de la voirie rue de Montjourdain

Arasement des bas-côtés route du Paradis

*Les travaux de voirie bénéficieront de la subvention du FDAC (Fonds Départemental d'Aide aux
Communes).*

*Au cimetière, un puisard sera fait pour contenir les eaux qui dégradent nos allées et un fleurisse-
ment sera réalisé entre les tombes. Tous ces travaux seront effectués en commun avec la com-
mune de Julienne suivant la convention signée par les deux parties.*

Nous referons aussi entièrement la toiture du logement de l'école.

Nous avons déjà fait la place de Villeneuve et feront celle des Arnauds à LUCHAC à l'automne.

Le projet vous sera présenté dans le prochain écho.

*Pour ce qui est du matériel : les agents se verront dotés d'un tracteur et d'un broyeur première
quinzaine de juin.*

C'est pour cela que je vous dis : Un peu de patience l'herbe sera coupée très prochainement.

*Nous ferons l'achat de deux desherbeurs mécaniques mais pour passer commande il faut que nous
attendions l'accord de l'Agence Adour Garonne qui nous subventionne à hauteur de 50 %.*

Tout cela bien sûr dans le cadre du plan Terre Saine qui sera finalisé dans les mois à venir.

La Vie des Associations

Sachant qu'au 1er janvier 2017, la loi Labbé interdira tout produit phytosanitaire sur le territoire public.

Pour ce qui est des gros projets de la commune (Aménagement de la RD 22 et travaux de la lagune), je serai en mesure de vous en dire plus dans le prochain écho.

Un mot sur notre école qui verra une rentrée 2016-2017 avec un effectif des plus restreints. Mais vous pourrez lire dans les pages suivantes de l'écho que tout le monde se mobilise pour éviter une fermeture de classe.

Revenons encore une fois sur les incivilités dans la commune :

Stationnements illicites, feux sans autorisation, poubelle sortie trop tôt, bruit de tondeuse le dimanche.

Je voudrais vous dire : Soyez raisonnables pour éviter tous ces conflits et que le vivre ensemble perdure.

Il faut bien comprendre que l'on ne peut pas faire n'importe quoi sur la commune ; je compte vivement sur votre compréhension.

Avant de conclure je voudrais remercier l'association Echanges et Plantes qui avec très peu de membres arrive à fleurir nos villages et c'est grâce à eux que l'on a pu réaliser cette belle photo en couverture de l'écho.

Je vous dis à très bientôt et vous souhaite de très bonnes vacances.

Le Maire

Patrick LAFARGE



AFFAIRES MUNICIPALES

Depuis le dernier Echo de Chassors, le Conseil Municipal s'est réuni à 3 reprises : le 5 mars, le 30 mars, le 17 mai.

Etaient présents le 5 mars :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY (secrétaire de séance), Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND, Nadia VINCENT

MM : Didier ANDRIEUX, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER, Jean-Maurice SABATER, Sylvain CHATAGNER

Excusé ayant donné procuration : Mr Eric VERGER à Mr Jean-Luc PLAINFOSSE

Etaient présents le 30 mars

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE (secrétaire de séance), Emeline POUSSARD, Nadia VINCENT

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER, Jean-Maurice SABATER

Excusés ayant donné procuration : Mme Florence RAYMOND à Mr Patrick LAFARGE, Mr Sylvain CHATAGNER à Mr Didier ANDRIEUX

Invité : Monsieur DANAY, Trésorier de la commune.

Etaient présents le 17 mai

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY (secrétaire de séance), Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND

MM : Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Bruno GAUTIER, Sylvain CHATAGNER

Excusés ayant donné procuration : Mr Pierre LEVEQUE à Mme Nathalie DAUNAS, Mr Didier ANDRIEUX à Mr Patrick LAFARGE, Mme Stéphanie LACOSTE à Mme Dominique DUQUERROY

Excusés : Mr Jean-Maurice SABATER, Mme Nadia VINCENT

1) ENVIRONNEMENT

- Lutte contre les frelons asiatiques

Monsieur le Maire présente la proposition du Département pour participer à la lutte contre les frelons asiatiques. Les conditions de participation de la Commune étant très complexes à mettre en œuvre, le Conseil Municipal refuse la proposition à la majorité (11 voix contre et une abstention).

- Achat de matériel mécanique de désherbage

Dans le cadre de la Charte Terre Saine et au vu des crédits prévus au budget de la commune, Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'achat de matériel mécanique de désherbage. En retour, la Commune s'engage à ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur les zones ainsi entretenues. Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

Achat d'un broyeur :

Deux entreprises ont fourni un devis pour la fourniture de ce matériel de désherbage: TERRAVI pour un montant de 22 800 € TTC et BOISUMAULT pour un montant de 25 800 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, choisit l'entreprise TERRAVI.

- Broyage des végétaux issus des propriétés privées

CALITOM propose à la Commune de gérer elle-même le broyage des végétaux élagués par ses habitants. Mais une telle organisation présente de réelles contraintes. D'abord la mise à disposition d'un terrain. Ensuite la réquisition d'un employé municipal. Le Conseil refuse donc la proposition.

- Entretien des dépendances de la voirie départementale

Monsieur le Maire explique la nécessité de signer une convention avec le Département afin de pouvoir procéder en partie au fauchage des dépendances vertes de la voirie départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de fauchage.

- Circuits de randonnée (information)

Le département propose de faire classer des chemins pour créer des circuits de randonnée.

2) TRAVAUX

- Demande de subvention FDAC 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est éligible en 2016 à l'aide du Conseil Départemental concernant des travaux sur la voirie communale dans le cadre du FDAC.

Il propose de demander une subvention pour les travaux suivants :

- le dérasement des accotements de la chaussée VC 102 route du Chêne jusqu'au croisement de la rue de la Nougeraie,
- la réfection de la chaussée VC 110 au carrefour haut de Montjourdain.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

- Choix d'entreprises pour travaux (toiture, eaux pluviales)

⇒ Travaux de réfection de la toiture du logement, 18 route de Jarnac prévus en juillet / août

Monsieur le Maire présente quatre devis :

Sarl Paurion 10 992,75 € TTC ;

Ets Varache 9 826,20 € TTC ;

Sarl Toit Avenir 9 673,93 € TTC

Sarl Montrichard 8 583,55 € TTC

Le devis de l'établissement Varache offrant les meilleures prestations, le Conseil Municipal choisit cette entreprise à l'unanimité des présents.

⇒ Travaux Eaux pluviales au TREUIL :

Monsieur le Maire présente deux devis

ARE TP 73 680,44 € TTC

SNGC 83 590,56 € TTC

Le choix est reporté au prochain conseil municipal avec un devis supplémentaire.

- Prestation de services pour l'aménagement de la RD 22

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la Communauté de Communes de Jarnac pour qu'elle prenne la compétence de la maîtrise d'ouvrage déléguée dans le projet d'aménagement de la RD 22.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents.

3) AFFAIRES FINANCIERES

- Miroir Place des Arnauds rue du Pierrail.

Le devis de son remplacement s'élève à 258 € TTC.

- Installation des horloges astronomiques :

La commune va recevoir une subvention du SDEG d'un montant de 262,50 €

- Demande d'acquisition d'une licence IV

Monsieur le Maire propose que la commune acquiert la licence IV du Bar Chez Bruno afin que la commune de CHASSORS ne perde pas la seule licence IV présente sur son territoire.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

- Travaux d'aménagement de la Place de Villeneuve réalisés en régie

Monsieur le Maire explique que les travaux d'aménagement de la Place de Villeneuve (réalisation d'une chape béton) ont été réalisés par les agents municipaux. Il propose au conseil d'imputer à la section d'investissement les achats de fournitures nécessaires à ces travaux.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.



- Réforme des rythmes scolaires dans le 1er degré

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention afin de reverser le fonds d'amorçage concernant la réforme des rythmes scolaires à la Communauté de Communes de Jarnac pour les trois prochaines années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention à l'unanimité des présents.

- Salle des fêtes

Afin d'organiser un déjeuner le dimanche 5 mars 2017, les anciens d'Indochine ont demandé que la salle des fêtes soit mise à leur disposition gratuitement. A titre exceptionnel, le Conseil valide la demande.

4) COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Modification des statuts de la Communauté de Communes de Jarnac

Monsieur le Maire rappelle que la commune de CHASSORS va rejoindre la communauté d'agglomération de COGNAC au 1er janvier 2017. Avant cette échéance, la Communauté de Communes de JARNAC doit apporter des modifications à ses statuts.

Monsieur MARTAUD, Président de la Communauté de Communes de JARNAC, est invité à venir présenter ces modifications.

Trois pôles de compétences communautaires sont concernés :

- **Compétence Ecole/Petite Enfance** : Passe de compétence optionnelle à compétence facultative afin de repousser la reprise de la gestion des écoles par la commune.
- **Compétence Eau** : gérée actuellement par différents syndicats. C'est une compétence obligatoire qui serait gérée directement par la communauté d'agglomération afin d'éviter l'intervention d'un syndicat concernant l'eau potable comme l'assainissement.
- **Compétence Sport** : La CDC reprend les compétences pour les nouveaux projets sportifs de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide les modifications de statuts de la communauté de communes de JARNAC.

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : la compétence PLUI prise par la Communauté de Communes de Jarnac est annulée, elle sera transférée à la future Communauté d'agglomération au 1er janvier 2017. En attendant, la commune reste compétente dans l'élaboration de son PLU.

5) PERSONNEL COMMUNAL

-**Création d'un poste d'Agent d'entretien** dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) à partir du 14/03/2016

Afin de remplacer Madame Nathalie MARIE qui a présenté sa démission en qualité d'Agent d'entretien, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Agent d'entretien dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à compter du 14/03/2016.

La création de ce poste à temps non complet, 24/35ème heures, nécessite la signature d'une convention par le biais du Pôle Emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, valide la création de ce poste et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi.

6) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire propose le maintien des taux de l'année dernière, soit

- 9,26 % pour la taxe d'habitation,
- 20,74 % pour la taxe foncière bâti,
- 43,46 % pour la taxe foncière non bâti.

Les trois taux sont votés à l'unanimité des présents

7) Présentation des comptes 2015 et du budget 2016

Le conseil municipal a voté en mars à l'unanimité les comptes 2015 et le budget 2016 de la commune et de l'assainissement.

Chaque budget comporte une section de fonctionnement pour les dépenses et recettes courantes qui varient peu d'une année à l'autre et une section d'investissement pour les opérations durables (bâtiments, matériels, voirie,...).

BUDGET COMMUNAL – FONCTIONNEMENT

RECETTES	2015	Budget 2016
Impôts locaux	358 200	379 489
Dotations de l'État	244 432	222 101
Loyers des logements + location salle des fêtes	17 335	19 000
Redevances perçues et prestations facturées	13 253	11 700
Atténuations de charges (contrats aidés)		4 000
Produits exceptionnel (assurances - cessions de biens,...)	13 446	5 000
Total des recettes	646 666	641 290
DEPENSES		
Consommables (électricité, fournitures,...)	47 635	50 000
Sous-traitance entretien terrains, voirie, réseaux, bâtiments	37 573	45 844
Autres services extérieurs, assurances et impôts	44 590	45 463
Frais de personnel et indemnités des élus	177 397	193 769
Versement à la CDC de Jamac (Ecole)	79 192	79 192
Service incendie	28 469	28 102
Autres versements à des organismes extérieurs	7 065	6 700
Subventions	7 643	3 964
Charges financières, exceptionnelles & amortissements	35 212	24 603
Dépenses imprévues		15 000
Total des dépenses	464 776	492 637
Résultat de l'exercice	181 890	148 653
Report des excédents antérieurs	354 551	469 643
Excédent CCAS suite dissolution		3 676
Excédent cumulé	536 441	621 972
Affecté au financement des investissements	-66 798	-621 972
Excédent reporté	469 643	0

Les taux des impôts locaux communaux (taxe d'habitation et taxe foncière) sont stables depuis 2003 après une baisse de 7 % entre 2000 et 2003. Le produit de ces taxes augmente légèrement du fait de la revalorisation annuelle des bases (0,9% en 2015) et des nouvelles constructions.

La commune emploie 5 agents représentant 4,4 équivalents temps plein en 2015 contre 4,2 en 2015, pour assurer le secrétariat, l'entretien des terrains, de la voirie et des bâtiments communaux.

La diminution des subventions versées en 2016 s'explique par la dissolution du CCAS dont le budget est désormais intégré à celui de la commune.

L'excédent attendu de près de 150.000€ pour 2016, augmenté de l'excédent antérieur, permet d'affecter un peu plus de 620.000€ à l'investissement.

INVESTISSEMENTS	2 015	Budget 2016		
		Reporté	Nouveau	Total 2016
RECETTES				
Excédent de fonctionnement capitalisé		66 798		66 798
Virement de l'excédent de fonctionnement	114 669		621 972	621 972
Fonds de Compensation de la TVA	14 692		72 300	72 300
Taxe d'aménagement	3 909		3 000	3 000
Subventions traversée Luchac	30 000	65 000		65 000
Subvention étude PLU		6 500		6 500
Participation Julienne (cimetière)		2 000	2 000	4 000
Cautions loyers	830			0
Ventes de matériels	10 106			0
Amortissements	20 188		20 272	20 272
Total des recettes	194 394	140 298	719 544	859 842
DEPENSES				
Déficit d'investissement reporté	22 168	54 926		54 926
Remboursements d'emprunts	35 764		36 889	36 889
Remboursements de cautions	1 003			0
Sorties d'actifs	5 107			0
Traversée de Luchac	650	40 000		40 000
Traversée de Guitres – RD22			413 343	413 343
Eclairage public	397	1 000	1 000	2 000
Eaux pluviales	115 293		75 000	75 000
Voirie	35 597		17 000	17 000
Aménagements paysagers	9 045	6 000	6 000	12 000
Défense incendie	2 326	3 000	18 000	21 000
PLU		19 888	5 112	25 000
Complexe mairie-salle des fêtes	2 016	5 984	15 000	20 984
Matériel	10 916		97 000	97 000
Logements	6 439		12 000	12 000
Cimetière		7 500	13 200	20 700
Signalétique – sécurité routière	2 599	2 000	5 000	7 000
Divers			5 000	5 000
Total des dépenses	249 320	140 298	719 544	859 842
Résultat de clôture de l'exercice	-54 926	0	0	0

L'essentiel des investissements est consacré à l'aménagement des villages et à la voirie : fin des travaux de la traversée de Luchac (déjà financés les années antérieures) et constitution d'une provision de 413.000€ pour la traversée de Guîtres dont le coût total sera de l'ordre de 700.000€ HT, les travaux devant commencer en 2017.

En 2015, les travaux de voiries portaient sur le chemin blanc de la Plaine de Villeneuve et la route des Métairies. Les travaux d'eaux pluviales ont été faits à Villeneuve route du Cluzeau et rue du Puits.

En 2016, il est prévu d'acheter :

- un broyeur pour réduire les dépenses de sous-traitance,
- un matériel de désherbage mécanique pour éviter le recours aux traitements chimiques, et de remplacer un tracteur et une voiture qui sont en fin de vie.

Les aménagements d'eaux pluviales sont envisagés sur 700ml au Treuil.

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT	2015	Budget 2016
Redevance d'assainissement & modernisation	76 681	80 000
Participations raccordement	9 184	14 000
Subventions d'exploitation	9 275	9 000
Subventions d'équipement & autres produits	1 435	1 369
Total des recettes	96 575	104 369
Fournitures, services	32 355	34 400
Redevance de modernisation du réseau		9 500
Annulation de créances	390	4 853
Intérêts des emprunts	14 074	13 616
Amortissements	41 715	42 000
Total des dépenses	88 534	104 369
Résultat de l'exercice	8 041	0
Excédent antérieur	118 671	126 712
Excédent cumulé	126 712	126 712
Affecté au financement des investissements		-126 712
Excédent reporté	126 712	0

L'ancienneté engendre des coûts importants d'entretien du réseau. Il est prévu d'augmenter la tarification d'environ 15 % sur 5 ans à compter de 2016 pour restaurer une capacité de financement des investissements suffisante pour rénover les lagunes.

INVESTISSEMENT	2015	Budget 2016		
		Reporté	Nouveau	Total 2016
Virement de la section de fonctionnement			126 712	126 712
Fonds de Compensation de la TVA	1 416		6 406	6 406
Amortissements	41 715		42 000	42 000
Total des recettes	43 131	0	175 118	175 118
Remboursement d'emprunts	12 353		12 811	12 811
Subventions d'équipement	1 369		1 369	1 369
Lagunes			300 651	300 651
Raccordements	8 464		27 000	27 000
Equipements		25 000	25 000	50 000
Total des dépenses	22 186	25 000	366 831	391 831
Résultat de l'exercice	20 945	-25 000	-191 713	-216 713
Report des excédents antérieurs	195 768	216 713		216 713
Excédent cumulé	216 713	191 713	-191 713	0

Une réserve de 300.000€ est constituée en prévision des travaux de réfection des lagunes qui sont estimés à plus de 700.000€.

Des nouvelles de l'école...



Que s'est-il passé au 3ème trimestre à l'école ? Qu'est-il prévu pour finir l'année ? Voici quelques informations sur l'école pour les Capsortiens curieux !

Au retour des vacances de printemps, les TPS/PS/MS sont allés à Rouillac voir un spectacle de marionnettes. Pour les GS/CP, c'est à Cognac qu'il a fallu se rendre pour un spectacle de théâtre.

Côté sortie culturelle, les TPS/PS/MS et les CE1/CE2 ont découvert le musée de l'Echevinage de Saintes. Après le musée des Arts et d'histoire de Cognac, ils ont pu observer les portraits exposés dans un autre lieu. C'était différent, il y avait même le portrait d'un chien ! Eh oui, les animaux aussi peuvent poser de « profil » et « en buste ». C'est que nos élèves en ont du vocabulaire avec ce projet artistique sur le portrait. Nous comptons même dans nos classes, enfin... surtout Maitresse Carène..., des petits artistes qui ont exposé au musée de Cognac lors de la nuit des musées le 21 mai. On est sérieux à Chassors !

Encore du culturel avec la dernière sortie à la médiathèque. Les classes vont présenter leur « livre coup de cœur » à d'autres classes de la CDC de Jarnac et vont profiter du spectacle inventé par Christine et Stéphanie.

Mais il n'y a pas que la culture, voyons côté sport ! Les rencontres USEP du secteur ont eu pour thème : l'orientation et la gymnastique pour les TPS/PS/MS, la randonnée pédestre pour les GS/CP et la randonnée cycliste pour les CM1/CM2. Concernant les CE1/CE2, c'est à la piscine de Jarnac qu'ils vont pouvoir se dépenser. Plouf !

Les CE1/CE2 ont passé leur permis piéton. Ils avaient appris, avec les maitresses, des règles de sécurité, à reconnaître des panneaux, à traverser une rue correctement, à repérer d'éventuels dangers... Ils ont passé l'épreuve début avril sous le contrôle d'un gendarme de Jarnac. Et début juin, le gendarme est revenu pour la remise des diplômes. Quand on vous dit qu'on est sérieux à Chassors !

Pour finir cette année scolaire, nous nous retrouverons le 24 juin pour la fête de fin d'année. Elle est organisée avec l'association des parents d'élèves. Les enseignants préparent un spectacle ayant pour thème les couleurs. Pour les CM2, ce sera l'occasion de dire au revoir à leur école. Une nouvelle route s'ouvre à eux. Bonne continuation au collègue pour Henri, Kelline, Lana, Maëlys, Alexis, Maëva, Océane, Mélissa, Léa, Tracy, Maëlle, Louanne et Juliette.

Les grandes vacances débuteront le 5 juillet. Les classes vont retrouver le calme ! Parce qu'on vous raconte dans l'écho ce qui se passe « en plus » à l'école. Mais l'essentiel du temps est consacré aux apprentissages, soyez rassurés ! Tout recommencera le 1er septembre. Bienvenue à nos futurs élèves. Pour les familles nouvellement installées dans la commune, n'hésitez pas à contacter l'école au 05. 45. 81. 29. 03. Laissez vos coordonnées sur le répondeur si besoin.

En vous souhaitant de passer un bel été !
A bientôt !



ARTICLE EN FAVEUR DE L'ÉCOLE

Les mois de mars et avril ont été une période compliquée pour certaines écoles de Charente. C'est la période où l'inspection académique décide de la répartition des postes d'enseignants dans chaque école. Notre école de Chassors n'a pas échappé à la redoutable inspection des effectifs.

Courant mars, nous avons appris que notre école risquait de perdre un poste d'enseignant (une suppression conditionnelle), les effectifs pour la rentrée prochaine étant trop justes. Mais, grâce au soutien des parents d'élèves, à la pétition conduite et aux arguments présentés lors de l'audience que l'inspectrice de l'éducation nationale de secteur nous avait accordée, nous avons eu la bonne surprise d'apprendre que le directeur de l'académie avait changé d'avis. Le poste d'enseignant menacé était maintenu pour la rentrée prochaine.

Un soulagement qui n'a pas duré, car une autre épée de Damoclès pèse sur notre école. En effet, le directeur académique, qui nous avait rassurés par téléphone, a ajouté par courrier une clause à ce maintien. A la rentrée, les effectifs doivent être de 82 enfants !

C'est pour cette raison qu'aujourd'hui nous écrivons dans l'Echo de Chassors, afin de vous faire part de l'importance que l'école a dans notre commune, et de l'importance de la maintenir dans les conditions actuelles. C'est un lieu de vie, de lien social dans un village, que nous devons tous préserver. Au-delà de l'enseignement, de l'éducation qu'elle offre à nos enfants, c'est aussi un lieu d'échanges, de rencontres entre anciens et nouveaux résidents de la commune.

Cet article permet aussi de faire valoir le travail qui est fait par le personnel au sein de cette école.

Aujourd'hui, nous avons une équipe de cinq enseignants dont un qui intervient une fois par semaine pour remplacer la directrice de l'école lorsqu'elle est en charge de l'administratif. De la maternelle au CM2, nous avons 4 classes spacieuses de 2 niveaux avec une moyenne de 23 enfants par classe.

Des conditions idéales sont réunies pour un enseignement de qualité, qui se reflète lorsque nos enfants partent au collège. En effet, les bases sont bien acquises pour démarrer cette nouvelle aventure !

L'équipe, qui travaille main dans la main depuis un certain nombre d'année, est dynamique, impliquée dans sa mission, jamais à court d'idées, avec un zeste de douce folie (mais toujours avec rigueur et sérieux) pour enrichir le travail réalisé avec les enfants.

Un projet pédagogique, composé de sorties culturelles, d'échanges sportifs, de classe découverte pour les CM, avec une thématique différente chaque année, est le fil conducteur du programme scolaire de chaque niveau. Ceci permet d'alimenter, d'étayer les leçons, en évitant la monotonie et en captivant les élèves, qui se sentent acteurs de leur apprentissage.

La Vie des Associations

Les enseignants sont accessibles et à l'écoute des enfants et des parents. Ils soutiennent leurs élèves dans l'acquisition de leurs compétences scolaires.

D'autres acteurs participent activement à la vie de l'école.

Une ATSEM fait partie de l'équipe. Elle accompagne avec douceur et autorité les petites et moyennes sections. Elle encadre aussi, avec bonne humeur, la garderie du matin et du soir. Elle est très appréciée par les enfants et les parents grâce à sa gentillesse.

Sur les temps périscolaires, nous faisons partie des écoles qui ont encore la chance d'avoir une cuisinière soucieuse de mitonner de bons petits plats à nos enfants le midi.

La commune s'implique aussi dans notre école. Depuis cette année 2015/2016, elle a mis en place un minibus le mercredi à 12h, permettant ainsi aux enfants de se rendre au centre de loisirs pour y déjeuner et passer l'après-midi. Ce dispositif a soulagé bon nombre de parents qui ne pouvaient se déplacer en raison de leurs obligations diverses.

L'équipe des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) s'implique et essaie de proposer des activités appréciées par les enfants. Ces temps se sont d'ailleurs assouplis, car aujourd'hui, il est possible, à la condition d'en avertir la Communauté de Communes, que nos enfants puissent manquer ces moments-là.

L'APE (Association des Parents d'élèves) est active dans la vie de l'école. Elle organise différentes manifestations avec bonne humeur. L'argent récolté permet de soutenir les projets de l'école.

Voici ce qu'est notre école aujourd'hui, et nous ne souhaitons pas perdre un enseignant. Mais ce risque existe car il manque quelques élèves pour atteindre le nombre de 82 enfants

C'est pourquoi, nous espérons que ce petit plaidoyer vous donnera envie et réussira à vous convaincre d'inscrire vos enfants dans notre école. Vous pouvez en faire part à vos amis qui hésiteraient encore sur le choix du futur établissement scolaire pour leurs enfants.

Mme Dodin, Directrice de l'école de Chassors, se fera un plaisir de vous recevoir. N'hésitez pas à téléphoner au 05.45.81.29.03.

Les représentants de parents d'élèves.

Séverine TOURNADE

Valérie SALA

Isabelle ALLONCLE

Isabelle LE FRANCOIS

Quentin DANEDE

AMITIE CHASSORS SPICHEREN

Nous vous communiquons quelques dates à noter sur votre agenda :

- ⇒ Dimanche 4 septembre 2016 : méchoui (sur le terrain du bâtiment La Pointe)
- ⇒ Samedi 19 novembre 2016 : Soirée beaujolais (salle des fêtes de Chassors)
- ⇒ Samedi 11 février 2017 : bal des célibataires (salle des fêtes de Chassors)

Et nous vous rappelons que nous recevrons nos amis Spicherois pour le week-end de l'Ascension en 2017. Mais nous aurons l'occasion de vous en reparler d'ici là.

Amitié Chassors Spicheren vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous dimanche 4 septembre 2016.

Le Président Jean-Marie Jarry

TENNIS CLUB DE CHASSORS



Après 23 ans d'existence, le Tennis Club de Chassors vient d'être dissous. Depuis 2 ans, le club était au point mort, d'ailleurs, nous ne demandions plus de subvention communale depuis quelques années. Tant que celui-ci assurait des cours aux enfants, il survivait. Mais la difficulté de trouver des bénévoles pour assumer des cours une fois par semaine a eu raison du club.

Après clôture du compte, le reliquat des fonds a été versé à l'association "Team VTT Mathis" au profit des enfants malades.

Les anciens membres du Tennis Club de Chassors.

ASSOCIATION EXPRESSION SPORTIVE

Quelques nouvelles concernant l'Association Expression Sportive :

1) La section gym

Pour cette saison 2015/2016, les cours de gym animés par Martine Terrasson se sont très bien déroulés et nous remercions Martine et les fidèles adhérentes d'avoir été présentes tous les lundis.

Mais, étant donné le nombre peu élevé d'adhérent (e)s, nous sommes obligés d'arrêter les cours de gym à la rentrée 2016/2017 au grand regret des personnes qui suivaient ces cours depuis très longtemps (certaines personnes sont là depuis la création de

l'association, c'est-à-dire : 1998) et de Martine qui aimait bien venir à Chassors. Nous en sommes désolés.

2) La section danse

La danse country se porte bien, nous serons toujours là pour la rentrée 2016/2017. Les cours ont lieu le jeudi à la salle du Bâtiment La Pointe. Pour la rentrée prochaine, nous allons innover. En effet, nous allons ouvrir un cours de danse en ligne (sur des musiques modernes et variétés) et nous continuerons bien sûr à faire de la danse country.

Voici les horaires :

DANCE danse moderne : 19h à 20h15, le jeudi



danse country : 20h30 à 21h30, le jeudi

Alors n'hésitez pas à venir essayer, (tout le mois de septembre est gratuit) nous vous accueillerons avec plaisir. La reprise des cours se fera le jeudi 8 septembre 2016 à 19h. En attendant, nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Nicole Soury
Présidente de l'Association Expression Sportive

TENNIS DE TABLE LUCHAC CHASSORS



La saison 2015-2016 pour le tennis de table prend fin. Nos 2 équipes de division 2 et 4 ont fait preuve de mérite cette année face à des équipes adverses de bon niveau. Quatre jeunes ont rejoint la compétition avec les adultes pour des matchs ponctuels. Notre bonne entente avec le club de Chateaubernard a permis de disposer d'un entraînement supplémentaire en semaine. Cela a permis une amélioration du jeu de chacun. Le classement pour nos 2 équipes jeunes sera mitigé cette année, notamment par le forfait d'une équipe à chaque compétition et la présence de 2 joueurs débutants. Trois joueurs du CAT de La Merci se sont sélectionnés pour le championnat de France (sport adapté). Nos entraîneurs Sébastien ROUX et Yves TAMBRUN ont effectué un travail remarquable pour l'animation des Temps d'Activité Périscolaire sur plusieurs écoles de la communauté de Communes.

Notre Assemblée Générale Elective du 20 mai 2016 a mis en place le nouveau bureau.
Président : M. Benoit MILHORAT
Trésorier : M. Anthony BAUDRY
Secrétaire : M. Bruno GAUTIER

Le Tennis de Table de Chassors vous souhaite de belles vacances d'été.

CHASSORS INFORMATIQUE



CHASSORS INFORMATIQUE

Salle annexe de la mairie
16200 CHASSORS
François BOURGOIN ☎ : 05.45.35.19.13
Anna DEROCHES ☎ : 05.45.81.25.15
Courriel : chassors-informatique@laposte.net

Voici une année qui s'achève par des résultats positifs et prometteurs, grâce à des participants plus nombreux et enthousiastes, encadrés par un bénévole très compétent, Jacques. Il a su donner un sang neuf et redynamiser le club par son humour et ses connaissances en informatique.

Les cours cesseront le 4 juillet pour les vacances d'été, et reprendront de plus belle le lundi 5 septembre à 20h30.

Bonnes vacances à tous
Le bureau



CLUB DE PETANQUE CHASSORS



Voici quelques résultats suite aux différents championnats qui ont eu lieu en mars.

✓Catégorie seniors :

Champions Charente : Mrs Touihri Pascal et Michelet Paul en doublette. Ces deux mêmes joueurs disputeront le Championnat de France qui se déroulera le 10 et 11 septembre à Lanester(56)

Bravo à tous les deux pour ce titre et bonne chance pour le Championnat de France

Champions Charente doublettes juniors : Mrs Wenterstein Dylan et Guinouard Lucas

Champion tête à tête minimes : Mr Wenterstein Dawson

Champions triplettes minimes : Mlle Wenterstein Tiffany de Chassors, Feltain Francky et Feltain Gina d'Angeac- Champagne

Suite au Championnat de ligue, se sont qualifiés pour le Championnat de France qui se déroulera le 20 et 21 Aout à Varennes(03) :

Vice- champions de ligue minime : Mrs Wenterstein Deusty, Wenterstein Evan et Dechelotte Ryan

et l'équipe Reinard Louiso de Chassors, Fetaïn Lorenzo de Tourriers et Bousique Gaetan d'Aigre.

Vice- Champions de ligue junior : Mrs Wenterstein Dylan, Guinouard Lucas de Chassors et Michelet Djamel de Mansle.

✓Catégorie Cadets :

Mrs Feltain Micky de Chassors, Villegier Yannis de Fléac et Galteau Anthony de Champniers

Bravo à tous ces jeunes pour leur belle performance

Prochaine manifestation

Brocante le dimanche 31 juillet de 7h à 18h

ASSOCIATION FOOT LOISIRS CHASSORS



Comme chaque année, la saison s'achève pour le FOOT LOISIRS CHASSORS, nous avons encore deux matchs à jouer pour clore notre calendrier contre ST SULPICE DE COGNAC et notre dernier match à Luchac contre COURVOISIER. Sportivement nous avons joué 21 matchs avec toujours un effectif complet.

L'assemblée générale se tiendra le vendredi 10 juin dans les locaux de l'association à 19h. La saison 2016-2017 reprendra début septembre par quelques entraînements.

Nous recherchons toujours des joueurs voulant prendre des plaisirs, dans la bonne humeur et la convivialité ; Pour tout renseignement veuillez contacter au 0662092465 ou coolen.cedric@sfr.fr

Plusieurs sorties ont été faites par les adhérents : la pêche à la truite mi-avril et les Antilles de Jonzac le 8 mai.



La pêche à la truite à Fouqueure.

La Vie des Associations

Une rencontre s'est déroulée le week-end du 27-28 Mai chez nos amis de JUSSAC dans le Cantal, nous avons été très bien reçus par cette équipe, il nous faudra réitérer cette expérience mais à Chassors cette fois-ci.



Match de foot avec l'équipe de la Vallée de l'Authre (Cantal).



Soirée Cantalou à JUSSAC.

Une sortie est également prévue à « l'accropark » de la Palmyre mi-juin avec les membres de l'association et leur famille.

L'association FOOT LOISIRS CHASSORS vous souhaite de très bonnes vacances.

LA CEREMONIE DU 08 MAI



En ce 8 mai 2016, une trentaine de personnes se sont retrouvées pour se recueillir et se souvenir des événements tragiques survenus lors de la seconde guerre mondiale. Patrick Lafarge, maire, a transmis le message du secrétaire d'état chargé des anciens combattants et de la mémoire.



Julien Sala a ensuite lu la liste des Capsortiens morts pour la France durant les conflits du siècle dernier et dont les noms sont inscrits au monument (14/18, 39/45 et Indochine).

Puis, en hommage aux victimes, Patrick Lafarge, Maire et Eric Verger, Maire-adjoint, ont déposé une gerbe au monument aux morts.



Après la minute de silence et la Marseillaise, la cérémonie s'achevait devant le verre de l'amitié. Remerciements à toutes les personnes présentes.



REPLACEMENT DE L'AGENT D'ENTRETIEN



Mireille Bouillon, qui êtes-vous ?

Mireille Bouillon remplace Mme Nathalie Marie dans le poste d'agent d'entretien depuis le 14 Mars 2016.

Issue du milieu du bâtiment dans lequel elle a exercé la profession d'assistante administrative pendant 27 ans, Mireille a géré la comptabilité clients, la comptabilité fournisseurs, les ressources humaines et le secrétariat.

Expérimentée dans ces divers domaines, elle a ainsi accompli au sein d'une seule et même société un long parcours professionnel, jusqu'à la vente de l'entreprise et la restructuration des services.

Mireille a donc rejoint l'équipe des personnels techniques de la Mairie de Chassors. Basé sur 24 heures hebdomadaires, son contrat de travail se répartit en 16 heures d'activités liées à l'entretien et 8 heures de formation au métier de secrétariat de mairie.

INCIVILITES



INCIVILITE : ce mot vient du latin incivilitas dont la première utilisation remonte à 1426, et est apparu dans la langue française au XVIIe siècle. Ce terme exprime un manque de civilité, le rejet des règles élémentaires de la vie sociale. C'est-à-dire un manque de courtoisie ou de politesse, soit en acte, soit en parole. Les incivilités menacent même notre qualité de vie.

La plupart d'entre elles constituent également des délits pénaux. Si chaque incivilité a désormais un prix, la bonne volonté de chacun, elle, n'en a pas...

ALORS avant de commettre l'irréparable réfléchissons et adoptons un comportement citoyen.

Les ordures, les déchets et matériaux

Les sacs déposés en dehors des jours légaux de ramassages traînent dans les rues, où près des containers à verres (selon un constat récent sur Villeneuve), au risque d'être éventrés et éparpillés un peu partout.

Désolant spectacle dans notre village qui se bat pour avoir une bonne image ; certains préfèrent polluer plutôt que de se rendre dans une déchetterie.

Des gestes souvent égoïstes, qui peuvent même se révéler inconscients quand on connaît la dangerosité de certains produits qui doivent être traités. Protection de l'environnement oblige. **Que laisserons-nous à nos enfants !**

Passible d'une amende de 150 euros pour abandon d'ordures, déchets ou matériaux.

Le stationnement abusif

Nous tenons à rappeler qu'il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur un parking. A plusieurs reprises, M. Le Maire est intervenu sur le parking du Levant et sur la place de l'église.

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique pendant une durée excédant sept jours.

Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Les animaux

La présence de chiens errants ou en état de divagation devient un problème récurrent sur le territoire de la commune. Nous voulons avant toute chose, en appeler à la conscience des propriétaires. Un peu de bonne volonté de leur part, peut contribuer à faciliter la cohabitation entre l'homme et l'animal. Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils sont responsables des dommages causés par leur animal qu'il soit sous leur garde ou qu'il se soit échappé ou égaré. (Article 1385 du Code civil).

Concernant les déjections canines, là aussi nous demandons aux propriétaires d'animaux de faire un effort.

En effet, les déjections canines sur les trottoirs peuvent empoisonner la vie des promeneurs: enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite et piétons dans leur ensemble.

Les propriétaires sont donc invités à faire un geste civique pour contribuer au bien-être de tous les habitants de notre commune

Non-respect du sens interdit



Nous vous rappelons que la rue des Dodettes est en sens unique de la route de Jarnac (D22) à la zone artisanale (sauf engins agricoles).

Aussi, circuler dans cette rue à contresens est une infraction au code de la route entraînant un retrait de 4 points et une amende de 135 €

Cependant, nous constatons régulièrement que certaines personnes ne respectent pas le code de la route. Aussi, nous vous informons que nous allons demander à la gendarmerie de Jarnac de verbaliser les automobilistes réfractaires à cette réglementation.

Les Feux De Plein Air



Rappels : avant de faire un feu en plein air, il est impératif :

- ✓ De faire une déclaration en mairie et d'obtenir l'autorisation préalable du Maire
- ✓ De respecter l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...).

Dernièrement, plusieurs personnes sont venues en mairie nous signaler des dérives de certains habitants de notre commune. Nous demandons à chacun d'être vigilant et de respecter les autres. Merci pour votre compréhension.

LA GENDARMERIE RECRUTE



www.la.gendarmerie.recrute.fr

Devenir
GENDARME
une vie au service des autres

PLUS DE 3 000 POSTES OFFERTS
CONCOURS EXCEPTIONNEL DE SOUS-OFFICIERS LE 21 SEPTEMBRE 2016

INFORMATIONS RECRUTEMENT
0 820 220 221

Twitter® : @Gendarmerie
Facebook® : gendarmerienationale

Logo of the French Republic and the Gendarmerie Nationale.

LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS s'est réunie à la demande des services fiscaux.



L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs. Une nouvelle commission a été nommée il y a désormais plus de 2 ans.

Cette commission est composée de sept membres, à savoir : le maire qui préside et six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être contribuables dans la commune, être familiarisés avec la vie de la commune et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La Commission Communale des Impôts Indirects s'est donc réunie le 08 mars 2016 en présence de Mme Brun (agent des impôts) afin de vérifier que la catégorie retenue par l'administration fiscale pour votre propriété bâtie est adaptée à la réalité.

En effet, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés bâties de la commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation voire des rénovations conséquentes.

La « liste 41 bâtie » recense tous les locaux de la commune pour lesquels un changement a été pris en compte par le centre des impôts fonciers depuis la précédente session de la Commission Communale des Impôts Directs. Sa transmission à la commission permet à celle-ci de s'assurer que toutes les modifications des propriétés bâties de la commune ont été portées à la connaissance de l'administration fiscale et que tous les changements ont été correctement évalués par celle-ci.

Outre ce rôle d'information de l'administration fiscale en ce qui concerne les changements relatifs aux propriétés bâties et non bâties de la commune, la Commission Communale des Impôts Directs doit :

- émettre un avis sur les nouvelles valeurs locatives qui lui sont présentées
- prendre une décision en ce qui concerne les données révisées proposées par les services.

ECONOMISER L'EAU D'ARROSAGE DE VOTRE JARDIN



Il existe de multiples méthodes pour économiser l'eau lorsque vous arrosez votre jardin. Ces différents moyens vous permettront non seulement de faire des économies sur votre facture d'eau, mais aussi et surtout d'avoir un jardin plus écologique.

Récupérer l'eau de pluie

La récupération de l'eau de pluie est une initiative à la fois écologique mais aussi économique. L'eau de pluie a l'avantage en plus de sa gratuité, de n'être ni calcaire ni chlorée.

Le potentiel de récupération d'eau de pluie est important puisque l'on peut collecter selon les régions entre 45 et 80 m³ pour 100 m² de toiture. De quoi assurer, en théorie, la totalité des besoins d'arrosage d'un jardin de 200 m², si les pluies sont bien réparties, ou si vous disposez d'un réservoir d'une capacité suffisante.

Plusieurs équipements peuvent être envisagés en fonction de la quantité d'eau à récupérer et de votre budget :

1. **Cuve plastique** : Vous pouvez la disposer au pied des gouttières pour récupérer l'eau de pluie. Toutefois ne faut pas récupérer l'eau de toits couverts de toile goudronnée ou de matériaux d'étanchéité bitumés qui libèrent des hydrocarbures. Il n'est pas indispensable d'avoir une pompe si la cuve est surélevée et permet de verser directement l'eau via un robinet.
2. **Cuve en polyéthylène de grande capacité**. Vous devez ajouter à ce système une pompe pour distribuer l'eau.
3. **Citerne** de plusieurs milliers de litres à enterrer dans le sol. Il est préférable de choisir des citernes en béton armé plutôt que des citernes en polyéthylènes si ces dernières sont enterrées. Non seulement, elles seront plus résistantes en cas de pluie acide (suivant

votre localisation géographique) mais également parce que le coût de revient peut être plus faible pour des gros volumes.

Arroser en fonction des plantes

Toutes les plantes n'ont pas les mêmes besoins en eau. Vous devez donc vous renseigner sur les besoins hydriques de chacune de vos plantes et effectuer un arrosage en conséquence. Bien souvent, une même quantité d'eau est attribuée à chacune des plantes quels que soient leurs réels besoins. Outre le gaspillage en eau, vous risquez de fragiliser vos plantes à cause d'une humidité trop importante et les exposer ainsi davantage aux prédateurs.

Il est conseillé de rassembler les espèces selon leurs besoins en eau. Cela permet de rationaliser l'arrosage. Par exemple, les plantes gourmandes en eau peuvent être rassemblées dans un carré qui sera arrosé tous les jours, tandis que le carré des plantes économes en eau ne le sera que toutes les semaines.

Délivrer l'eau au plus près des racines

Un moyen simple d'économiser de l'eau est de faire attention à la technique d'arrosage utilisée. En effet, certaines d'entre elles favorisent le gaspillage voire une évaporation très importante.

Lorsque vous utilisez un arrosoir ou un tuyau classique, une grande quantité d'eau mouille des portions de sol sans racines. La quantité d'eau versée est trop importante et une partie est donc perdue. De même, l'utilisation d'arroseur qui projette de l'eau en l'air (souvent utilisé pour les espaces verts des communes), entraîne une perte par évaporation assez importante sans parler de certains cas où une quantité est perdue car l'eau atterrit à côté (cas de l'arrosage qui mouille le goudron). Il est préférable d'utiliser une méthode d'arrosage au goutte à goutte. Cette technique permet d'effectuer un arrosage raisonné et au plus près des plantes (et des racines). Un écoulement plus lent de l'eau permet une meilleure absorption par la terre.



Arrosage au goutte à goutte.

Limiter l'évaporation

Il est possible de limiter la quantité d'eau nécessaire pour l'arrosage en réduisant l'évaporation. Pour cela, deux précautions sont préconisées :

1. Veiller à optimiser l'heure d'arrosage : en été, il est préférable d'arroser en fin d'après-midi (et non en pleine chaleur) et un arrosage le matin est recommandé au printemps et en automne.
2. Le paillage permet d'effectuer une barrière thermique, cela évite ainsi le réchauffement du sol et donc limite l'évaporation. Le paillage protège également les racines des chocs thermiques chaud et froid.

Habituer les plantes au manque

Le système racinaire d'une plante s'adapte en fonction de la disponibilité en eau. Ainsi, une plante fréquemment arrosée n'aura pas l'utilité d'un système racinaire complexe et développé car tous ses besoins seront couverts facilement. Inversement, en cas de stress hydrique (manque d'eau), une plante va développer ses racines pour puiser un maximum d'eau en cas d'arrosage, et notamment puiser l'eau en profondeur. La plante récupèrera ainsi toute l'eau versée grâce à son système racine très développé. Si vous réduisez progressivement la quantité d'eau versée et habituez petit à petit votre plante à un manque d'eau relatif, cette dernière aura des besoins en eau plus faible.

VENTE DE MATERIEL

La Commune de CHASSORS vend en l'état :

⇒ Un broyeur BOMFORD	1 500 €
⇒ Un tracteur tondeuse JOHN DEERE	400 €

Prévoir réparations importantes

Les personnes intéressées devront se faire connaître à la Mairie avant le 10 juillet 2016.

COURSE CYCLISTE

⇒ Une course cycliste FFC (Fédération Française de Cyclisme) aura lieu sur notre commune le mercredi 10 août 2016 sur le circuit habituel à GUITRES. Départ à 16 heures.

Cette épreuve sera sous le contrôle du club de l'ACJAR (Association Cycliste Jarnac Aigre Rouillac)

Venez nombreux encourager les coureurs.



⇒ Le mardi 23 août 2016 le tour Poitou Charentes passera sur une petite partie de la commune. Les coureurs arriveront de Julienne par la Départementale 158 pour tourner sur la Départementale 156 en direction de Nercillac.

Passage de la caravane à partir de 12 heures.

L'ELECTION PRESIDENTIELLE



Les Français seront appelés à voter pour désigner leur futur président ou future présidente les 23 avril et 7 mai 2017.

Les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017.



RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES
SUPPRESSION DE LA 2^{ème} COLLECTE
ESTIVALE



15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE

1 passage par semaine

le mardi seulement

L'ŒIL VIGILANT

La gendarmerie a présenté la procédure Œil vigilant (Surveillance entre voisins pour prévenir des cambriolages) le 16 juin 2016 au Conseil Municipal.

Une réunion publique se tiendra le 10 septembre 2016 (10h30) à la salle des fêtes. Nous comptons sur votre participation

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le saviez-vous ?

Toute la lumière sur les appareils électriques

En veille, ordinateur, TV, magnétoscope, lecteur DVD, chaîne Hi-Fi, décodeur, etc., finissent par consommer plus "éteints" qu'allumés. Un magnétoscope utilise ainsi + de 90% de sa consommation électrique annuelle quand il ne marche pas ! Pour certains ménages, les veilles deviennent le 1^{er} poste de consommation électrique (hors chauffage et cuisson). Pour éviter ça ? Utilisez des multiprises munies d'un interrupteur qui permettent de brancher plusieurs appareils ensemble et de les éteindre tous en même temps. Pratique... et lumineux ! Il est également très utile de vider votre frigo et de le débrancher le temps des vacances, comme d'éteindre le système de production d'eau chaude qui tourne à vide... et pour rien !

> Pour tout savoir : www.ademe.fr



ETAT CIVIL

Mariage : Néant

Naissance :

Johanna, Justine RENAUDON
Eliott TERRACHER

le 13 avril 2016
le 30 mai 2016

Villeneuve
Guitres

Décès :

Stéphane BLOIS
Michel BÉCHADE
Gilbert GUIGNARD
Claude GRANGE
Paulette SALLAT

le 10 février 2016
le 11 mars 2016
le 15 mars 2016
le 03 mai 2016
le 30 mai 2016

Luchac
Luchac
Luchac
Guitres
Jarnac

CALITOM VOUS INFORME

PENSEZ-Y !



Textiles



Électroniques & électroniques



Radiographies

POINTS RELAIS
OU DÉCHÈTERIE

RETOUR EN MAGASIN
OU DÉCHÈTERIE

DÉCHÈTERIE

Consommez autrement...

Recycler, c'est bien. Jeter moins de déchets, c'est mieux !



Faites vos courses avec un cabas



Buvez l'eau du robinet



Adoptez les produits écolabellisés



Bannissez les produits à usage unique

Trions +FORT!

POTS, BARQUETTES ET FILMS PLASTIQUES

Maintenant, tous les emballages se trient, direction le sac ou le bac jaune.



SACHETS ALIMENTAIRES



FILMS DE SUREMBALLAGE



SACS EN PLASTIQUE



POTS DE YAOURT



BARQUETTES EN PLASTIQUE



BOÎTES EN PLASTIQUE



Tous les Charentais concernés

Les autres filières de tri



Don
pour le réemploi



Compostage
pour les bio-déchets



Déchèterie
pour encombrants / toxiques

Plus d'informations auprès de votre organisme de collecte :

calitom
service public des déchets

19 route du Lac des Saules -
ZE la Braconnerie - 16600 Mornac -
N° vert 0 800 500 429 - www.calitom.com

SMICTOM
de Braconnerie Charente Boixe

Le Paradis - 16430 Balzac
Tel. 05 45 69 45 69
www.braconnerie-charente.fr

SMICTOM
de Braconnerie Charente Boixe

calitom
service public des déchets

ECO EMBALLAGES

JE TRIE DÉJÀ DANS MON SAC JAUNE

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour nous permettre de trier encore plus.



toutes les briques, cartons, papiers, journaux, enveloppes



toutes les boîtes, bidons, barquettes et aérosols en métal



toutes les bouteilles d'eau, de jus de fruits, soda...



tous les flacons de produits de toilette et de produits ménagers vides

NOUVEAU!
Vous pouvez désormais trier la totalité des emballages en plastique.



toutes les barquettes



tous les pots et boîtes



tous les sacs et sachets



tous les films

! Pas besoin de les laver...
il suffit qu'ils soient bien vidés !

TOUJOURS DANS LE CONTENEUR À VERRE

bouteilles, pots et bocaux en verre



Tous les emballages ni compactés, ni imbriqués.

PAS GRAND CHOSE DANS MON SAC NOIR

lingettes, emballages sales, couches, vaisselle cassée, objets...



CANICULE, FORTES CHALEURS

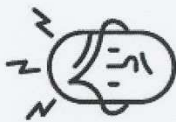
En période de canicule, **il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?**



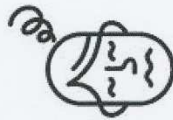
Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



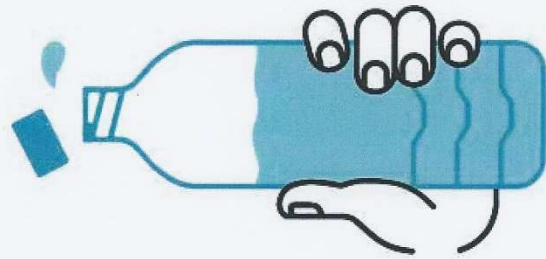
Propos incohérents



Fièvre > 38°C

Vertiges / Nausées

En période de canicule, **quels sont les bons gestes?**



**JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**



Je mouille
mon corps et
je me ventile



Je mange
en quantité
suffisante



J'évite les efforts
physiques



Je ne bois pas
d'alcool



Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour



Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

CALENDRIER SCOLAIRE 2016 / 2017

CALENDRIER 2016 SCOLAIRE 2017

zone A

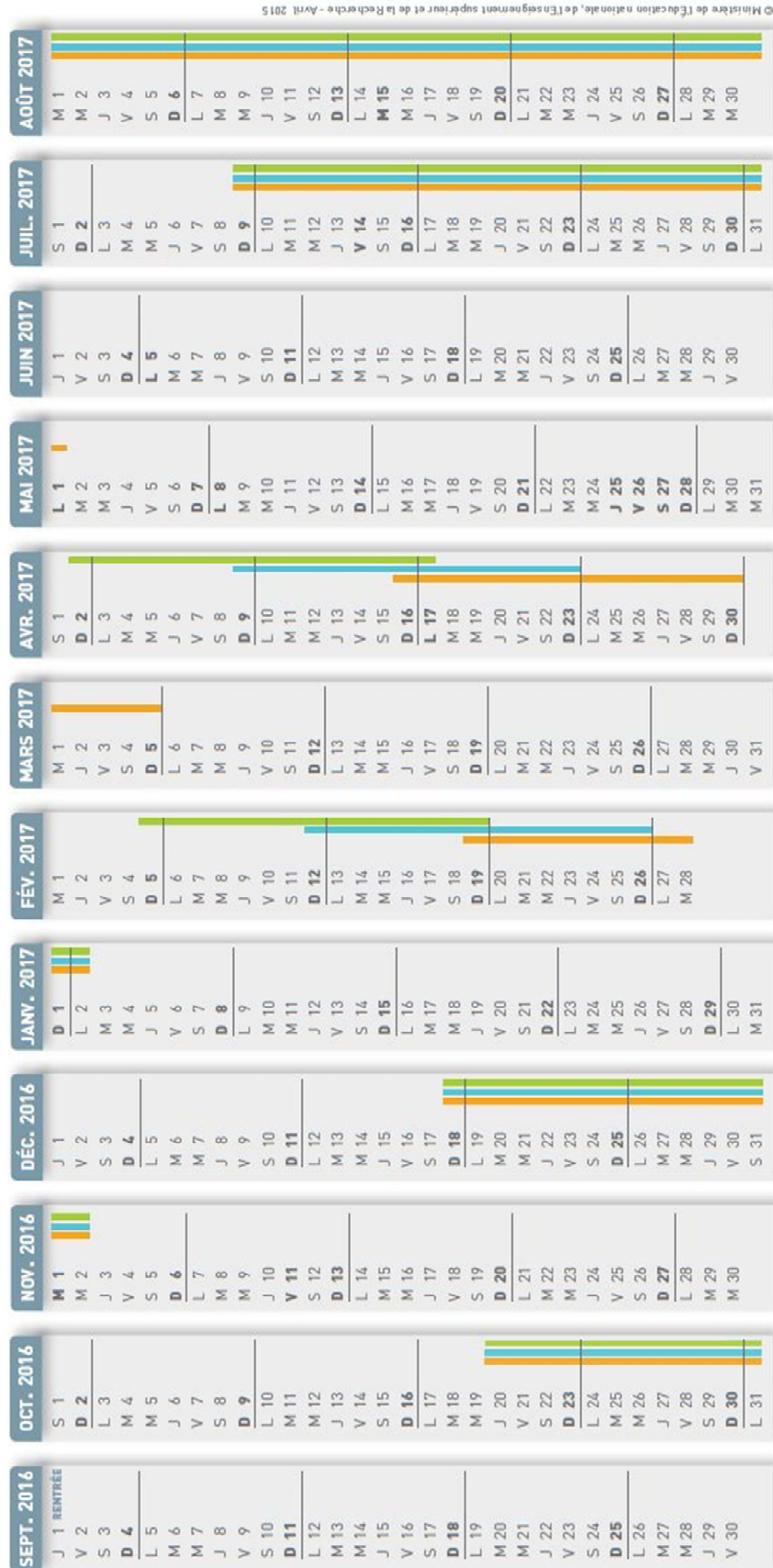
Besançon, Bordeaux,
Clermont-Ferrand, Dijon,
Grenoble, Limoges, Lyon,
Poitiers

zone B

Aix-Marseille, Amiens, Caen,
Lille, Nancy-Metz, Nantes,
Nice, Orléans-Tours, Reims,
Rennes, Rouen, Strasbourg

zone C

Créteil, Montpellier, Paris,
Toulouse, Versailles



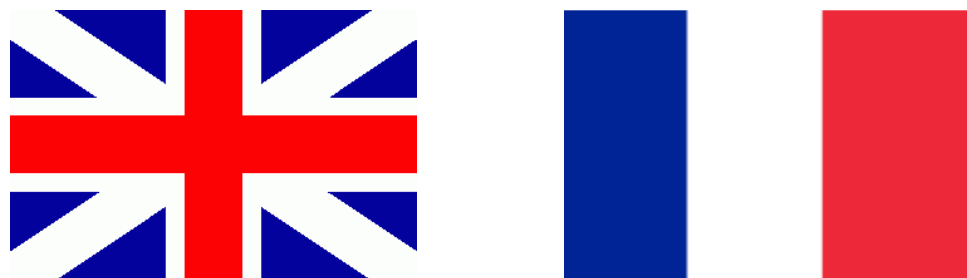
→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

→ Les classes vaqueront le vendredi 26 mai 2017 et le samedi 27 mai 2017

Pour en savoir plus : education.gouv.fr/calendrier-scolaire

facebook.com/EducationFrance
twitter.com/EducationFrance

FRENCH / ENGLISH CONVERSATION



If you are interested in practicing your English or French conversation and would like to meet other English / French people with a view to improve your French / English conversational skills, then come and join us. We meet every Tuesday evening at 18. 30 until 20.00 in La Salle des six Chemins.

For further information contact :

⇒ Marcel Pellier : 05 45 81 33 80

⇒ Gerry Ratcliffe : 05 45 81 01 39

CONVERSATION ANGLAIS / FRANÇAIS

Si vous êtes intéressés par la pratique de la conversation en Anglais ou en Français et rencontrer des personnes anglaises ou françaises afin d'améliorer cette pratique, venez nous rejoindre chaque mardi de 18h30 à 20h à la salle des six chemins.

Pour plus d'information vous pouvez contacter :

⇒ Marcel Pellier : 05 45 81 33 80

⇒ Gerry Ratcliffe : 05 45 81 01 39

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

J U I L L E T	<p>☞ La pétanque : Brocante le dimanche 31 juillet de 7h à 18 (sur le terrain de La Pointe).</p> <p>☞ Bar de Chassors : Réouverture courant juillet.</p>
----------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

A O U T	<p>☞ Course cycliste : Une course cycliste FFC (Fédération Française de Cyclisme) aura lieu sur notre commune le mercredi 10 août 2016 sur le circuit habituel à GUITRES. Départ à 16 heures</p> <p>☞ Tour Poitou Charente : Le mardi 23 août 2016 le tour Poitou Charente passera sur la commune. Passage de la caravane à partir de 12 heures.</p>
----------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

S E P T E M B R E	<p>☞ Amitié Chassors Spicheren : Dimanche 4 septembre 2016 : méchoui (sur le terrain du bâtiment La Pointe).</p> <p>☞ Mairie : réunion publique, « l'œil vigilant ». Afin de favoriser la surveillance entre voisins pour prévenir des cambriolages, une réunion publique se tiendra le 10 septembre (10h30) à la Salle des fêtes. Nous comptons sur votre participation</p>
----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Délivrance de l'attestation de recensement

Les personnes sont tenues de se faire recenser en mairie à partir du mois où elles atteignent l'âge de 16 ans. Elles doivent apporter leur carte nationale d'identité et le livret de famille.

Location Salle des Fêtes (Tarifs 2016)

Pour les Habitants de la commune :

- Jour de semaine : 110 €
- Lendemain : 50 €
- Samedi ou dimanche ou jour férié : 164 €
- Lendemain : 67 €
- Chauffage le premier jour : 50 €.
- Chauffage le deuxième jour : 25 €.

Attention :

Remise des Clés : jour « J-1 » à 9h
Restitution des clés : jour « J+1 » à 18h

Horaires Déchetterie de Jarnac

Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18 h

Ce calendrier des animations vous est proposé sous réserve de modifications.

En cas d'urgence vous pouvez appeler les numéros suivants sur votre téléphone fixe ou sur votre portable :

⇒ Gendarmerie 17 (Elle vous communiquera la pharmacie de garde),

⇒ Pompiers 18

⇒ Samu 15 (Il vous communiquera le médecin de garde).

⇒ Ou sur le portable uniquement 112

Le cabinet médical de Jarnac ne peut plus nous donner la liste des médecins de garde, s'adresser à la gendarmerie.

Mairie
Heures d'ouverture

Mardi	15 h-18 h
Mercredi	15 h-18 h
Jeudi	15 h-18 h
Samedi	09 h-12 h

www.mairie-chassors.fr

mairie.chassors@wanadoo.fr - Tel: 05 .45.81.06.63 - Fax: 05.45.81.07.65

C'est la fin de votre bulletin municipal.

Le prochain numéro de l'Echo de Chassors paraîtra **fin Octobre 2016**.

Merci de transmettre par mail vos informations (avant fin septembre) à :
Eric Verger : verger.eric@sfr.fr ou à Pierre Lévêque : pierre.leveque16@free.fr

Echo de CHASSORS
Dépôt Légal n°607 avril 1993 Préfecture de la Charente
Tirage en 520 exemplaires



– BIEN VIVRE A CHASSORS –



Randonnée des villages le samedi 04 juin 2016